

TON 1^{ER} EMPLOI EN AÉROSPATIALE

PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE



Projet financé en partie par
le Gouvernement du Canada dans le cadre de la
Stratégie emploi jeunesse

Géré par le CAMAQ

*Un investissement de 4M\$
pour le secteur de l'aérospatiale québécois*



Le programme

- Octroyer une subvention salariale aux **employeurs québécois admissibles du secteur aérospatial** qui embaucheront de **nouveaux diplômés** répondant à certains critères au cours de la période **du 2 mai 2016 au 20 avril 2018.**



Objectifs du programme

- Mettre à profit les compétences académiques des jeunes diplômés en leur offrant une expérience concrète de travail rémunéré, en lien avec leurs études, via un 1^{er} emploi.



Objectifs du programme

- Favoriser leur employabilité par ce 1^{er} emploi grâce à une expérience de près d'un an, telle que souvent requise dans les conditions d'embauche.
- Accroître, pour les postes juniors, les ressources en main-d'œuvre spécialisée et/ou hautement qualifiée en aérospatiale.



Objectifs du programme

- Sensibiliser les entreprises en aérospatiale du Québec à l'apport des étudiants finissants pour leurs opérations et contribuer à une culture de la relève en aérospatiale.



Le programme

- 200 jeunes nouvellement diplômés en aérospatiale (professionnel, collégial, universitaire et écoles de pilotage québécoises)
- Subventionne 50 % de leur taux horaire jusqu'à concurrence de 10,75 \$ de l'heure, à 40 heures par semaine, pour une durée maximale 48 semaines.



Critères d'admissibilité - Nouveaux diplômés

- Être âgé(e) de **16 à 30 ans** (inclusivement).
- Avoir l'un ou l'autre des **statuts de résidence** suivants:
 - Citoyen(ne) canadien(ne) OU
 - Résident(e) permanent(e) OU
 - Réfugié(e) en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés



Critères d'admissibilité - Nouveaux diplômés

Ne sont **PAS ADMISSIBLES** les diplômés :

- en attente du statut de réfugié OU
- ayant un visa de séjour temporaire OU
- un visa d'étudiant OU
- un permis de travail.



Critères d'admissibilité - Nouveaux diplômés

- Avoir le **droit de travailler** conformément aux lois et règlements du Québec et du Canada
- **Ne pas percevoir** de prestations d'**Assurance-Emploi**
- Il s'agirait de leur **1^{re} expérience de travail** dans le secteur de l'aérospatiale suite à l'obtention de leur diplôme.



Critères d'admissibilité - Nouveaux diplômés

- Le dernier diplôme obtenu (ou s'il ne reste que leur stage obligatoire de fin d'études à faire) provient de l'un des programmes d'enseignement ciblés par le CAMAQ



Critères d'admissibilité - Nouveaux diplômés

- Accepter de se soumettre au processus de sélection du CAMAQ et des entreprises
- Compléter, signer et transmettre électroniquement au CAMAQ tous les formulaires et documents requis.



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Entreprises du territoire québécois dont au moins 30% de leurs activités sont dédiées à l'aérospatiale:
 - Fabrication
 - Transport aérien
 - Organismes de maintenance agréés
 - Aéroports



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Être une entreprise privée
- Tout autre type d'organisation (public municipal, provincial, fédéral) devra demander une préautorisation au CAMAQ



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Avoir complété le dernier *Recensement annuel de la main-d'œuvre aérospatiale* dont le CAMAQ est responsable et s'engager à le compléter annuellement durant toute la durée du programme.



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Offrir au(x) diplômé(s) un emploi:
 - en lien avec le diplôme obtenu
 - qui vise un emploi permanent ou un maintien emploi suite au programme.



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Le CAMAQ désire offrir ce programme au plus grand nombre d'entreprises du secteur et favoriser une création d'emplois durables.



Critères d'admissibilité - Entreprises

Pour les entreprises ayant MOINS de 1000 employés

Du 2 mai 2016 au 31 mars 2017: Maximum de 3 participants

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018: Maximum de 3 participants

Du 1er au 20 avril 2018: Maximum de 3 participants



Critères d'admissibilité - Entreprises

Pour les entreprises ayant PLUS de 1000 employés

Du 2 mai 2016 au 20 avril 2018: Maximum de 5 participants



Critères d'admissibilité - Entreprises

- Compléter, signer et transmettre électroniquement au CAMAQ tous les formulaires et documents requis.



Recrutement des jeunes diplômés

- A. Via les établissements d'enseignement et les écoles de formation au pilotage approuvés par Transport Canada
- B. Par l'entreprise en aérospatiale elle-même



Collaboration avec les établissements d'enseignement et les écoles de formation au pilotage

But

- Entrer en contact avec les nouveaux diplômés afin de leur donner la possibilité de se préqualifier au programme



Collaboration avec les établissements d'enseignement et les écoles de formation au pilotage

- ➔ La préqualification prendra la forme d'une lettre émise par le CAMAQ que le diplômé pourra présenter à une entreprise aérospatiale lors de sa recherche d'emploi.



Instructions et Formulaires d'inscription (disponibles dès le 2 mai 2016)

→ À télécharger sur le site internet du CAMAQ :

www.camaq.org

→ À faire parvenir complété par courriel à :

tonemploiaero@camaq.org



Vous avez des questions ? Contactez :

Hélène Beaugrand Champagne

Chargée de projets au CAMAQ

Téléphone : 514.596.3311 poste 2386

Courriel : hbc@camaq.org

